



La Ménude, samedi 16 janvier 2016,

Val Tolosa : l'Etat et les élus se prosternent devant Unibail-Rodamco

Pour Val Tolosa, centre commercial XXL imposé à l'agglomération toulousaine, classé grand projet inutile et imposé, la semaine écoulée aura été riche en évènements. Le dossier a ainsi vécu une brutale accélération qu'il convient de détailler.

La justice aux ordres d'Unibail

La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux devait siéger mardi 12 janvier 2016 et allait décider de la validité du permis de construire accordé en septembre 2009. Selon l'analyse et les conclusions du rapporteur, mises en ligne à l'attention des avocats, le samedi 9 janvier, **le permis de construire devait être annulé (cf. § ci-dessous)**. En l'espace d'un week-end, retournement de situation, un nouveau mémoire est déposé in extremis, le samedi 9 janvier, pour entraver la procédure en cours et éviter un jugement défavorable au promoteur. Contre toute attente, le mémoire est accepté par la Cour d'Appel. L'audience du mardi 12 janvier est annulée et reportée à une date ultérieure. Il est également annoncé la réouverture du dossier, clos depuis novembre 2014, au vu des «éléments nouveaux». Espérons que l'indépendance et l'impartialité de la justice prévaudront pour la suite de la procédure. Le "coup de Jarnac" du week-end dernier nous laisse perplexes...

"Moi, président [...], je ferai fonctionner la justice de manière indépendante" selon l'engagement d'un candidat à l'élection présidentielle de mai 2012". Le temps d'un week-end, la justice a fonctionné...

Date et heure de la mise en ligne sur le site du ministère de la justice : **09/01/2016 à 08:00, NB: disparu le 11/01/2016.**

Analyse

L'association présence des terrasses de la Garonne, Mme (...), M. et Mme (...) et M. (...). demandent à la cour : 1°) d'annuler le jugement n°s 1000016,1003614 du 14 novembre 2013 par lequel le tribunal administratif de Toulouse a rejeté leurs demandes tendant d'une part, à l'annulation de l'arrêté du 10 septembre 2009 par lequel le maire de Plaisance-du-Touch a autorisé la construction d'un centre de commerces et de loisirs sur un terrain situé ZAC des Portes de Gascogne au lieudit La menude sur le territoire de la commune et d'autre part, à l'annulation de l'arrêté du 8 juin 2010 par lequel le maire de Plaisance-du-Touch a accordé un permis de construire modificatif aux sociétés PCE et FTO ; 2°) d'annuler lesdits arrêtés ; 3°) de condamner l'Etat à lui verser la somme de 4 000 euros en application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Inscrit au rôle d'une audience

Sens des conclusions du rapporteur public

Date de l'audience : **12/01/2016 à 13:45**

Sens synthétique des conclusions : **Satisfaction totale ou partielle**

Sens des conclusions et moyens ou causes retenus :

1°) Le jugement du 14 novembre 2013 du tribunal administratif de Toulouse et les permis de construire délivrés les 10 septembre 2009 et 8 juin 2010 par le maire de Plaisance-du-Touch aux sociétés PCE et Foncière Toulouse Ouest sont annulés (insuffisance de l'étude d'impact et méconnaissance de l' article 1 Auf 3 du plan local d'urbanisme). 2°) Les conclusions présentées par la société SAS PCE et la SNC Foncière Toulouse Ouest sur le fondement de l'article L. 600-5-1 du code de l'urbanisme sont rejetées.

L'Elysée déroule le tapis rouge

Dès le lundi 11 janvier 2016, toutes affaires cessantes, une réunion de médiation est organisée pour le mercredi 13 janvier à l'Elysée. Difficile d'imaginer que cette réunion puisse servir d'écran de fumée au lamentable tour de passe-passe judiciaire du week-end. Les médias s'y sont bien évidemment engouffrés. Pensez donc: " Le dossier Val Tolosa remonte jusqu'à l'Elysée" (La Dépêche 13/01/2016)

La demande de médiation, formulée en octobre 2015, par le président du conseil départemental de Haute-Garonne, auprès du premier ministre, est enfin entendue. L'attente n'a pas été vaine: non pas Matignon, mais l'Elysée où sont "convoquées" les parties "prenantes" du dossier. A l'exception du Collectif "Non à Val Tolosa", ce dernier est vraisemblablement jugé non représentatif et indigne de fréquenter les palais de la république.

Le chef de l'État et son gouvernement, dans un souci d'apaisement, auraient dû convaincre les dirigeants d'Unibail à se retirer d'un projet rejeté par une majorité de citoyens et d'élus (locaux et régionaux). Malheureusement, c'est le contraire qui s'est produit. Toute remise en cause, voire abandon, du projet est exclue.

M. Guillaume Poitrinal, l'ex-PDG d'Unibail-Rodamco et conseiller spécial de François Hollande pour "le choc de simplification", doit jubiler...

"Moi, président de la République, je ferai un acte de décentralisation parce que je pense que les collectivités locales ont besoin d'un nouveau souffle, de nouvelles compétences, de nouvelles libertés" selon l'engagement d'un candidat à l'élection présidentielle de mai 2012.

La Dépêche, le 01/12/2015 Georges Méric : «Trouver un compromis pour débloquer le dossier Val Tolosa»

Où en êtes-vous sur ce dossier polémique ?

Je l'ai découvert en avril, en accédant à la présidence. Et depuis, avec la majorité, nous l'avons sérieusement étudié, nous avons adopté une attitude constructive. Je veux en sortir par le haut. Ce dossier est totalement bloqué.

Pourquoi ?

Le projet a 15 ans et a vieilli. Il est anachronique. Beaucoup de gens s'interrogent sur les répercussions sur la circulation automobile, déjà bien encombrée et l'impact sur les petits commerces. En 15 ans, les habitudes des consommateurs haut-garonnais ont changé, la tendance est aux supérettes et aux supermarchés de proximité, au drive, à internet. Et en 15 ans, il y a eu 750 000 m2 de nouvelles surfaces commerciales dans l'agglomération toulousaine. Même si le dossier a obtenu toutes les autorisations voulues, on ne peut pas faire fi de ces interrogations d'une partie de la population, de l'opposition d'élus majeurs du voisinage, comme le sénateur Claude Raynal ou les maires actuels de Colomiers et Tournefeuille, sur la même ligne que leurs prédécesseurs. Un collectif regroupe des gens d'autres associations, et la chambre de commerce et d'industrie ne voterait peut-être plus pour le dossier. Si jamais le chantier commence, il sera aussitôt bloqué. Et pas uniquement par des professionnels du blocage... Le collectif, des voisins, la population sont prêts à se mobiliser.

Vous avez demandé l'appui du gouvernement...

Pour débloquer le dossier, j'ai choisi la voie du juste milieu, pour essayer de trouver un compromis. J'ai demandé un médiateur, il y a une prise de conscience à Paris. Nous avons bon espoir qu'en 2016, on puisse trouver une solution intelligente pour modifier et simplifier ce dossier, le rendre compatible avec les habitudes de vie de 2016. En l'état actuel, il ne peut pas se faire.

Le préfet de Haute-Garonne, un écologiste convaincu

Jeudi 14 janvier 2016: le préfet de Haute-Garonne, par un communiqué de presse, annonce la nomination d'un médiateur et communique sa feuille de route. La médiation doit garantir l'exemplarité du projet Val Tolosa en matière environnementale. Circulez, il n'y a rien à voir: la remise à plat du dossier demandée par le président du conseil départemental et les opposants ne semble pas à l'ordre du jour.

Nous rappelons que l'arrêté préfectoral environnemental, signé le 29 août 2013 par le préfet de Haute-Garonne, autorisant la destruction d'espèces et d'habitats protégés, n'est pas respecté par le promoteur et fait déjà l'objet de deux plaintes. En outre, le promoteur, dans son empressement à mettre les opposants devant le fait accompli, a par mégarde détruit à grand coup de bulldozers, trois espèces végétales protégées, en octobre 2013 et avril 2015.

Le préfet de Haute-Garonne, pour organiser la médiation, s'est vraisemblablement inspiré de l'expérience environnementale acquise par son collègue du Tarn, dans le dossier du barrage de Sivens...

 PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE	<p>Toulouse, le 14 janvier 2016</p> <p><i>Nomination d'un médiateur dans le cadre du projet de centre commercial Val Tolosa</i></p> <p><i>Le mercredi 13 janvier une réunion rassemblant Claude Raynal, sénateur de la Haute-Garonne, Monique Iborra, députée de la Haute-Garonne, Louis Escoula, maire de Plaisance-du-Touch, Stéphane Mirc, maire de Lèguevin, Georges Méric, président du conseil départemental de la Haute-Garonne, Stéphane Daguin, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne et Unibail-Rodamco s'est déroulée à l'Élysée.</i></p> <p><i>Cette réunion a permis de réaffirmer que ce projet, pourvoyeur d'emplois pour le territoire, avait reçu toutes les autorisations administratives nécessaires pour que les travaux puissent débuter.</i></p> <p><i>Les pouvoirs publics ont rappelé que ce projet devait être exemplaire en terme d'insertion dans son environnement, et en particulier de protection de l'environnement.</i></p> <p><i>Les participants à la réunion - État, élus locaux, porteur de projet, commune -, ont exprimé leur volonté commune, en lien avec l'autorité nationale, de confier une mission de médiation à une personnalité qualifiée indépendante.</i></p> <p><i>Cette médiation doit garantir que le projet définitif réponde à l'exemplarité souhaitée en matière environnementale.</i></p> <p><i>Monsieur Patrice Vermeulen, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, a accepté de conduire cette médiation. Il mettra en place une méthodologie de concertation pour que les discussions démarrent sans attendre.</i></p> <p><i>Cette mission a reçu l'aval des pouvoirs publics et du porteur de projet.</i></p>
---	---

Le médiateur en mission avec un pot de peinture et un pinceau

Le médiateur, selon sa feuille de route, doit définir une méthodologie de concertation et se mettre à l'ouvrage sans tarder. Une véritable médiation commencerait par le débat public demandé par les opposants depuis des années.

Toute cette agitation pour mettre en place un simulacre de médiation et proposer quelques mesurette environnementales ! La mission du médiateur devrait être assez simple et facile à mettre en œuvre: acheter quelques pots de peinture et arbustes, disponibles aux rayons des grandes surfaces proches du plateau de la Ménude.

Selon le Larousse:

Médiation: entremise destinée à amener un accord entre deux ou plusieurs personnes, groupes, nations, à les réconcilier, à leur proposer d'être arbitre.

« Moi, président [...], j'essaierai d'avoir de la hauteur de vue pour fixer les grandes orientations, les grandes impulsions mais en même temps je ne m'occuperai pas de tout et j'aurai toujours le souci de la proximité... » selon l'engagement d'un candidat à l'élection présidentielle de mai 2012.

Moi, adhérent du collectif "Non à Val Tolosa", je constate comment le discrédit du pouvoir et des politiques s'est progressivement installé en France.

Moi, adhérent du collectif "Non à Val Tolosa", je constate comment les conseillers ministériels et lobbies en tous genres, régulièrement pris en flagrant conflit d'intérêt, ont la main mise sur les ministères et les institutions publiques.

Moi, adhérent du collectif "Non à Val Tolosa", je constate comment la violence et la haine deviennent pour certains les seuls moyens d'expression.

Le traitement du dossier Val Tolosa, dans la première quinzaine de janvier, en a été le triste exemple et la démonstration.

P. Gaborit, membre du collectif "Non à Val Tolosa"